

# Compte rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2015

---

La dernière séance publique du conseil se déroulait mardi 14 avril en présence des conseillers départementaux : M Rodde et Mme Cabecas Roquier.

## Décisions budgétaires

### Budgets primitifs 2015 :

**Budget général.** À la majorité absolue avec 17 voix pour et 4 abstentions, le conseil municipal adopté le budget primitif de l'exercice 2015 pour le budget général de la commune qui s'équilibre comme suit : 3 228 127,03 en section de fonctionnement et 2 660 545,95 en section d'investissement. Parmi les nouvelles opérations on note la plateforme de la Gare, une prévision pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public communaux, l'aménagement d'une plateforme au camping pour accueillir des chalets bois ainsi que la réfection de la route de Gioux. En 2015 des études seront lancées pour la réfection de la rue du bois de la Tourne. Au niveau de l'éclairage public, une inscription de 30 000 € a été effectuée afin de lancer l'opération de remplacement des lampadaires qui ne seront plus commercialisés.

### Budget annexe du service d'assainissement

À l'unanimité, le conseil a approuvé le budget primitif de l'exercice 2015 du service public d'assainissement qui s'équilibre en section d'exploitation à 98 749, 28 et en section d'investissement à 2 230 410,58 avec le maintien des deux opérations de construction d'une nouvelle station d'épuration et la mise en séparatif des réseaux.

### Budget annexe du lotissement du pré Bijou

À l'unanimité le conseil municipal a adopté le budget primitif de l'exercice 2015 pour le budget annexe du lotissement du Pré Bijou qui s'équilibre comme suit : 245 537, 20 en section de fonctionnement et d'investissement.

Budget annexe du lotissement les Mazets Sud. A l'unanimité le conseil municipal a adopté le budget primitif de l'exercice 2015 pour le budget annexe du lotissement les Mazets sud qui s'équilibre comme suit : 64 641,57 en section de fonctionnement et 33 100 en section d'investissement.

## Décisions financières

### Fiscalité

Le conseil municipal a adopté les taux d'impositions, ceux-ci restent inchangés à ceux de 2014 alors que l'ensemble des dotations de l'État sont en baisse d'en moyenne 3%.

- Taxe d'habitation : 16,83 %
- Taxe foncière (bâti) : 25,63 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 112,70%

**Subventions** : le conseil a autorisé pour l'exercice 2015 l'octroi de subventions de fonctionnement et exceptionnelles aux associations réparties comme suit :

Associations sportives : 23 000 € répartis par l'OMJS entre les associations adhérentes, une subvention d'un montant de 1200 € pour le fonctionnement de l'OMJS ainsi qu'un montant global de 8500 € de subventions exceptionnelles.

40660 € répartis entre les associations culturelles et d'animation et 12 500 € de subventions exceptionnelles dont la participation aux classes de découverte des groupes scolaires Gorge Pompidou et Sacré-Cœur à hauteur de 100 €/ élève domicilié sur le territoire de la commune.

2330 € ont été alloués aux associations humanitaires et de soutien, 4650 € aux associations à caractère économique et 1200 € de subventions exceptionnelles. Soit un montant total de subventions accordées de 93 740 € dont 71 740 de subventions de fonctionnement et 22 200 de subventions exceptionnelles.

École du Sacré-Cœur. Le conseil a fixé le montant de l'aide financière accordée à l'école du Sacré-Cœur au titre de la prise en charge des dépenses de fonctionnement de ses classes primaires et maternelles à 945 € par élève domicilié sur le territoire de la commune (930 € en 2014).

**Charges de fonctionnement des écoles.** Le conseil municipal a adopté le coût moyen par élève qui servira de base de calcul de la participation des communes en 2015 :

- École maternelle : 1 452 € (1 370 en 2013)

- École primaire : 1 227 € (1 064 en 2013).

La différence est plus due à la baisse du nombre d'élèves qu'à l'augmentation des charges de fonctionnement.

### **Centre aqua récréatif**

Le conseil a adopté les nouveaux tarifs d'entrée au centre aqua récréatif, qui n'avaient pas été modifiés depuis 1998, ils représentent en moyenne une hausse de 10 % : carte mensuelle 34 €, entrée adulte 2,50€, carnet 10 tickets 21 €, entrée enfant 1,30€, carnet 10 tickets 12 €, accompagnateur (sans bain) 1,60 €, groupe 0.80 €. Les dates d'ouverture ont été fixées du 21 avril au 30 août. Le conseil a autorisé le recrutement du personnel disposant de la qualification exigée afin d'assurer la surveillance et l'animation de l'équipement.

Roussillou. Suite aux désagréments causés par la prolongation du contrat d'affermage, le conseil municipal a décidé d'exempter le gestionnaire des équipements municipaux du site de Roussillou du paiement de la redevance pour la période du 1er avril au 30 juin 2015 dans l'attente de la transformation de la délégation de service public en bail commercial.

## **Cessions et acquisitions foncières**

### **Village des Bories**

Pour permettre l'achèvement de la voie de desserte des habitations du village des Bories le conseil municipal a donné son accord pour l'acquisition par la commune pour l'euro symbolique des parcelles suivantes : cadastrée Section B n°702, d'une superficie de 204 m<sup>2</sup>, appartenant à M et Mme Michel Cuzol et n° 700 de 283 m<sup>2</sup> appartenant à l'indivision Julien. Le conseil a adopté la prise en charge des frais annexes liés à cette opération (géomètre, notaire ...).

## **Informations travaux**

### **Place de la Gare**

Les travaux d'aménagement de la plateforme de la Gare ont débuté depuis début mai et devraient s'achever mi juillet.

**Station d'épuration :**

L'appel public à concurrence est en cours, le choix de l'entreprise à qui sera confiée la construction d'une nouvelle station d'épuration devrait intervenir avant la fin du mois de mai.